

L'ARGUS de l'assurance

100% Santé : une réforme qui pourrait être coûteuse pour les retraités

GWENDAL PERRIN | 23/10/2018 à 10h53
100% SANTÉ COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



Une étude souligne que les cotisations des complémentaires santé pourraient particulièrement croître pour les retraités suite à la réforme du reste à charge zéro (100% Santé).© DR

Nouvelle étude sur l'impact financier de la réforme du reste à charge zéro en audiologie, dentaire et optique (renommée 100% Santé par l'exécutif)... et nouvelle analyse tendant à montrer que les cotisations des complémentaires santé ne pourront être stabilisées.

Il y a, d'un côté, la volonté de l'exécutif, rappelée par la **ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn** : que la réforme du **100% Santé (reste à charge nul sur**

l'optique, le dentaire et les audioprothèses) n'entraîne pas de hausse des cotisations des assurances complémentaires santé. Il y a, de l'autre côté, un nombre croissant d'estimations et autres études considérant que ce scénario sera difficilement tenable...

Au tour du courtier en ligne et comparateur **Santiane.fr** de proposer une étude portant sur un échantillon de 100 000 assurés. Si, comme rappelé également par d'autres acteurs du marché, l'objectif de la réforme est considéré comme « *louable* », son impact tarifaire ne sera selon cette comparaison pas neutre.

Près de 10% de hausse à venir d'ici 2021

En moyenne, d'ici à 2021, cette réforme entraînerait une **hausse des cotisations de 7%**. Mais la situation risque de fortement différer en fonction de l'âge : l'augmentation des prestations serait de 2,5% pour les moins de 60 ans... et de 9,5% pour les plus de 60 ans. « *Les organismes assureurs ne pourront pas absorber cette augmentation. Mécaniquement, ces coûts seront impactés sur leurs clients* », assure Santiane.fr.

Par conséquent, les hausses de cotisations seraient bien plus importantes pour les **retraités**. Selon les estimations de cette étude comparative, un retraité payant aujourd'hui 85 euros de prime mensuelle verra le tarif de sa complémentaire santé augmenter de 96 euros par an, soit une hausse de 9,41% sur l'année – contre 2,5%

pour les autres populations. Un argumentaire qui va à l'encontre de celui de l'exécutif, considérant au contraire que les retraités modestes bénéficieront de cette réforme - couplée à la fusion à venir entre l'ACS et la CMU-C.

Le cabinet et courtier **Mercer** a, de son côté, souligné que les contrats collectifs d'entrée de gamme seront également impactés par cette réforme - cet impact étant limité pour les haut-de-gamme. Le réseau de soins **Carte Blanche Partenaires** a également publié une analyse sur le sujet, notant que l'impact de la réforme sur les postes audiologie et dentaire risque d'être important dans les années à venir.